

Labellisation d'évènements « Breizh cop »

Le Conseil Régional met en place un processus de labellisation d'évènements afin de mettre en lumière l'ensemble des évènements pouvant contribuer à la Breizh cop et ainsi créer l'effervescence nécessaire à la réussite de la démarche. Cette labellisation permettra de valoriser ces évènements en inscrivant leur déroulement et leurs enseignements dans une dynamique de dimension régionale.

Lancement d'un appel à labélisation début 2018

Modalité de candidature

Envoi d'une lettre de candidature présentant l'évènement ainsi que son lien et sa contribution au processus de la Breizh Cop à l'adresse suivante : breizhcop@bretagne.bzh

Les critères à satisfaire pour qu'un évènement soit labellisé

- Se dérouler avant le 31 juin 2019.
- Respecter la charte de valeurs de la Breizh cop
- S'inscrire dans l'une ou plusieurs des grandes orientations de la Breizh COP :
 - Une région créatrice, performante et rayonnante dans le monde
 - Une région source de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures
 - Une région mobilisée, participative et démocratique

Les évènements labellisés devront être répartis de manière homogène sur le territoire et sur l'année 2018.

Les types actions éligibles

Evènements (conférences, forums, festivals, rencontres, manifestation, concours...)

Les candidats éligibles

Les associations loi 1901, les collectivités territoriales, les entreprises, organismes consulaires...

L'intérêt de la labellisation

Mise à disposition du label « évènement labellisé Breizh cop » pour vos supports de communication.

Inscription dans l'agenda des évènements labellisés du site Breizh cop (<http://www.breizhcop.bzh/contribuer/evènements-labellise>)

Mise à disposition de kits de concertation de la Breizh cop (supports de présentation, identité visuelle, éléments de langage, guide de l'engagement, modèles types pour capitaliser les enseignements des évènements...)

